

Séance du 24 Juillet 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 juillet 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, M. Ugalde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à Mme Doucet-Joyé ; M. Jaussaud à M. Saussié ; M. Arandia à M. le Maire ; Mme Touraton à Mme Salducci ; M. Barrère à M. Ugalde.

EXCUSEES : Mme Chevrel, Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE (moyens généraux) - Fournitures administratives - Avenant au marché suite à substitution de cocontractant.

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Consécutivement à la délibération prise en séance du 27 juillet 2006, la ville de Bayonne et la société Rimajou-Buro+ Direct ont conclu au mois d'octobre 2006 un marché en vue d'assurer l'approvisionnement des services municipaux en fournitures de bureau.

Par courrier en date du 21 mai 2008, la ville a été informée que ladite société avait été absorbée avec effet au 1^{er} mai par la société Buro+ Développement, domiciliée à Rosny-Sous-Bois (93110), immatriculée sous le numéro 784 691 370 00109 (pour le siège) et 00265 (pour l'établissement situé à Bayonne, 15 rue Frédéric Bastiat).

Cette opération entraîne donc un changement de personne morale contractante.

La société Buro+ Développement se substitue ainsi à la société Rimajou-Buro+ Direct en présentant les mêmes garanties et reprend donc l'intégralité des droits et obligations découlant de l'exécution du contrat.

Par ailleurs les conditions d'exécution du marché et notamment celles relatives aux prix ne changent pas.

Je vous propose en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant devant permettre la substitution de la nouvelle société Buro+ Développement au cocontractant initial de la commune dans tous les droits et obligations relatifs au marché visé ci-dessus (n° 06/173).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.